



HAL
open science

La vie des institutions publiques

Denis Laforgue

► **To cite this version:**

Denis Laforgue. La vie des institutions publiques : Contribution à une analyse de l'action publique dans les champs de l'éducation, du travail social et du développement durable. 2011. hal-00618695

HAL Id: hal-00618695

<https://hal.univ-smb.fr/hal-00618695>

Preprint submitted on 2 Sep 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Titre : La vie des institutions publiques.

Sous-titre : Contribution à une analyse de l'action publique dans les champs de l'éducation, du travail social et du développement durable

Auteur : Laforgue Denis

Description : Maître de conférences en sociologie, Université de Savoie, Laboratoire Littératures, Langages, Sociétés

Adresse électronique de l'auteur : Denis.Laforgue@univ-savoie.fr

Adresse postale de l'auteur : Université de Savoie. UFR LLSH. Campus universitaire de Jacob-Bellecombette. BP 1104. 73011 Chambéry cedex

Résumé : En s'appuyant sur des données d'enquête issues de différents champs de l'action publique contemporaine, on s'interroge dans cet article sur l'intérêt qu'il peut y avoir à faire un usage systématique d'un concept fondateur de la discipline, aujourd'hui délaissé, celui « d'institution », pour étudier sociologiquement l'action publique et étatique. En distinguant et en articulant trois acceptions de la notion « d'institution », on a alors pour ambition de produire des descriptions et des interprétations des finalités, des modes d'intervention et des recompositions de certaines formes de l'action publique contemporaine, qui soient cohérentes tout en se distinguant des courants d'analyse dominants au sein de la sociologie critique et des sciences politiques.

Mots-clés : action publique, institution, éducation, travail social, développement durable

La vie des institutions publiques

Contribution à une analyse de l'action publique
dans les champs de l'éducation, du travail social et du développement durable

Comment prendre pour objet d'analyse l'action publique contemporaine¹ : de quels réseaux conceptuels disposons-nous pour décrire et interpréter les finalités et les formes pratiques de l'action publique, ses processus de (re-)définition ou encore sa portée dans différents mondes sociaux ? Deux grands cadres théoriques semblent aujourd'hui dominants (et souvent en concurrence) dans la production scientifique de « *versions correctes* » (Goodman, 1992) du monde de l'action publique. Schématiquement, dans la sociologie française actuelle, d'un côté, tout un ensemble de courants d'analyse, très représentés chez les chercheurs en sciences politiques, empruntent à des théories relevant de l'individualisme méthodologique les concepts de « pouvoir » et « d'acteur » (doté d'une rationalité limitée, d'intérêts et de croyances) pour analyser les formes et les dynamiques de l'action publique contemporaine, et, de l'autre côté, la sociologie critique et ses concepts de « domination » et « d'agent » fournissent (à différents degrés et sous différentes formes) à nombre de sociologues actuels des outils conceptuels leur permettant d'analyser l'action publique et étatique. Mon propos n'est pas ici de proposer une lecture critique approfondie de ces deux cadres d'analyse et des travaux qui s'y rattachent, mais plutôt d'effectuer un « pas de côté » en se posant la question suivante : qu'est-ce que cela produit, en terme d'effets de connaissance (Passeron, 1990), de mobiliser d'autres concepts que ceux mentionnés ci-dessus pour étudier l'action publique ? En l'occurrence, à quelles conditions peut-il y avoir des vertus heuristiques associées à l'usage systématique d'un concept sociologique classique, celui d'institution, pour analyser les formes actuelles de l'action publique ?

Comme le souligne J. Revel, il existe plusieurs usages possibles de la notion d'institution dans les sciences sociales contemporaines, le terme pouvant désigner « *une réalité juridico-politique* », mais aussi « *toute organisation fonctionnant de façon régulière dans la société, [répondant] à une demande collective particulière* » ou encore « *toute forme de l'organisation sociale qui lie des valeurs, des normes, des modèles de relation et de conduite* » (Revel, 2006, p. 85-110). Cette polysémie fait que la notion d'institution n'a pas forcément bonne presse dans la sociologie contemporaine, certains auteurs se demandant même s'il ne faudrait pas se passer une bonne fois pour toute de cette notion, à l'instar d'E. Friedberg (1998). Dans cette perspective, certains auteurs proposent de ne conserver le terme d'institution que pour désigner un aspect très spécifique de la réalité sociale. C'est le cas de L. Boltanski qui propose de définir l'institution « *comme un être sans corps* » (Boltanski, 2009, p.84), délimitant ainsi l'usage de ce terme en le distinguant nettement de ceux d'« administration » et d'« organisation ».

Tout en tirant profit des distinctions analytiques opérées par ces auteurs, je voudrais montrer comment l'étude comparée de trois domaines d'intervention publique – éducation, travail social, développement durable – invite à faire un usage volontairement non-univoque, mais malgré tout réglé, du terme d'institution², afin de contribuer à une sociologie de ces formes de l'action publique. Ainsi, en m'appuyant sur diverses traditions sociologiques, je proposerai

¹ En entendant par action publique « *une action collective qui participe à la création d'un ordre social et politique, à la direction de la société, à la régulation de ses tensions, à l'intégration des groupes et à la résolution des conflits* », action qui n'est pas le fait d' « *un Etat centralisé sur des secteurs bien délimités* » mais qui est, au contraire, caractérisée par « *l'enchevêtrement des niveaux, des formes de régulation et de réseaux d'acteurs* » (Lascoumes et Le Galès, 2008, p.5-6). Toutefois, il faut d'emblée préciser que ce recours à la notion d'institution n'a absolument pas vocation à fonder une analyse générale de l'action publique : il vise seulement à analyser certaines formes et certains domaines bien délimités de l'action publique (cf. encadré 1).

² A l'instar de l'œuvre fondatrice de M. Hauriou, pour qui l'institution est à la fois une « *idée d'œuvre* », un « *pouvoir organisé* », qui est l'instrument de cette idée, et un processus instituant (Hauriou, 1925).

d'analyser ces formes d'intervention publique en utilisant conjointement trois acceptions sociologiques du terme d' « institution », correspondant chacune à un « niveau de réalité » de l'action publique :

- Niveau de réalité 1. Les formes d'action publique étudiées empiriquement peuvent être envisagées comme des ensembles de lieux et de moments institutionnels, pas forcément cohérents, où se rencontrent et entrent en relation un certain type d'acteurs publics et des citoyens ordinaires ; C'est sur cette acception du terme d'institution que s'appuient des auteurs interactionnistes lorsqu'ils étudient l'hôpital psychiatrique (Goffman, 1968) ou l'Ecole (Becker, 1995) : l'institution est alors une instance, un lieu où des acteurs (institutionnels) produisent de l'action publique au quotidien.
- Niveau de réalité 2. Ces interventions publiques peuvent être appréhendées comme fondées sur des schèmes téléologiques institués, soit un certain type d'institutions (au sens de Durkheim et Mauss) qui rendent possibles –intelligibles, acceptables...- les idées, énoncés, actes, dispositifs et relations qui constituent l'action publique au quotidien (niveau de réalité 1);
- Niveau de réalité 3. Ces formes d'intervention publique peuvent être envisagées en tant que processus instituant de la réalité sociale, mais toujours mis à l'épreuve par le caractère inachevé, émergent et désordonné de la dite réalité.

Analyser ces trois domaines d'intervention publique en terme d'institution - dans les trois sens / aux trois niveaux (non-hiérarchisés) évoqués ci-dessus - permet alors de montrer comment les formes d'action publique, qui y sont associées, sont constituées en permanence – i.e. créées et recrées - par deux « tensions essentielles » :

- une tension endogène, i.e. entre les schèmes téléologiques constitutifs de l'action publique (niveau de réalité 2) ;
- une tension exogène, entre le niveau 2 et le niveau 3 précédemment évoqués : les acteurs institutionnels sont toujours confrontés au fait que la réalité sociale est irréductible aux schèmes institutionnels ; ce désordre du social se manifeste alors sous forme de « bruit » au sein de l'institution, susceptible de déstabiliser les modes de réalisation des finalités institutionnelles.

Dès lors, il s'agit d'étudier comment, par des processus d'auto-organisation permanents, les acteurs institutionnels essaient de faire face et d'avoir prise sur une réalité sociale irréductible aux finalités institutionnelles.

Encadré 1

Pourquoi une approche de l'action publique en terme d'institution ?

Le cadre d'analyse de différentes formes d'action publique présenté ici trouve son origine dans les difficultés que j'ai eues à comparer trois domaines très différents d'intervention publique : le système éducatif français, les mesures publiques en faveur des personnes âgées dites dépendantes, des politiques de développement durable des territoires.

Tout d'abord, chacun de ces champs de l'action publique a fait l'objet, successivement ou parallèlement, d'enquêtes ethnographiques, au cours desquelles ont été étudiés 1° la lutte contre la ségrégation scolaire menée par l'administration de l'Education Nationale au début des années 2000 (Laforgue, 2004 ; 2005, 2009), 2° les aides publiques (Allocation Personnalisée Autonomie (APA)) apportées au quotidien aux personnes âgées dépendantes dans la perspective d'un maintien à domicile (Gucher et Laforgue, 2010 ; Gucher et *al.*, 2011) et 3° des dispositifs publics visant à ce que les citoyens ordinaires contribuent, en modifiant leurs consommations d'énergie au quotidien (lorsqu'ils se déplacent, se chauffent, s'éclairent...), au développement durable de leur territoire de vie (Chavanon et *al.*, 2011 ; Laforgue, à paraître).

Intéressé d'un point de vue théorique par une sociologie de l'action³, la démarche ethnographique a été, à chaque fois, privilégiée, car elle permet d'observer « l'action publique en train de se faire » : qu'il s'agisse d'un acteur public travaillant seul et à distance des populations, dans son bureau (étudiant des cas, des demandes d'usagers ou élaborant / agissant à partir d'une vision statistique de la réalité sociale), ou de divers professionnels collaborant (en réunion par exemple), discutant, voire se disputant autour d'une décision à prendre (modifier le secteur de recrutement d'un établissement scolaire, déterminer si une personne âgée a droit à une prise en charge ou pas, élaborer des stratégies pour intéresser les habitants d'un territoire à un Scénario Facteur 4 (diminuer par 4 les émissions de CO2)), ou encore un acteur public en interaction avec un ou des usagers au téléphone, dans un bureau, lors d'une réunion d'information ou de concertation...

C'est à ce stade de la recherche (où se pose la question de savoir que dire sociologiquement des actions observées), qu'une première acception du terme d'institution m'a été utile, celle mobilisée par les auteurs interactionnistes. Lorsque ces derniers disent étudier une institution scolaire ou une institution hospitalière, ils proposent en fait d'appréhender l'action publique à travers des lieux concrets, des moments, des rencontres, des relations situés. Ces auteurs m'ont donc permis d'étudier l'action publique comme constituée de séries et d'agencements d'actions (et donc d'acteurs) inscrits dans l'espace et dans le temps, en étant ainsi attentif à son caractère processuel, émergent (elle est toujours en train de se faire) et chaotique : l'action publique ordinaire n'a pas le bel ordonnancement, la rationalité univoque (souvent instrumentale) que lui prêtent parfois les décideurs politiques. En ce sens appréhender l'action publique en terme d'institution (publique) consiste à porter l'attention sur les lieux-instances et les acteurs qui produisent de l'action publique à destination de populations, soit, en ce qui concerne mes enquêtes : les membres de diverses administrations publiques (deux administrations déconcentrées de l'Education Nationale, trois établissements publics de l'enseignement secondaire, deux services administratifs de Conseils Généraux chargés de piloter le dispositif APA, deux Centres Communaux d'Action Sociale apportant une aide quotidienne aux personnes âgées bénéficiaires), mais aussi des professionnels d'organisations en charge d'une mission relevant de l'action publique (deux Parcs Naturels Régionaux oeuvrant pour le développement local d'un territoire à travers des actions auprès des populations ; deux Points Info Energie, dépendants de l'Agence de Développement et de Maîtrise de l'Energie (ADEME), dont les professionnels accueillent, informent, conseillent les habitants en matière d'économies d'énergie).

Ensuite, chaque recherche n'a pas seulement porté sur les caractéristiques intrinsèques des actions publiques observées et des acteurs institutionnels qui les produisent (catégories de pensée, modes de faire, dynamiques professionnelles à l'œuvre...). Grâce à des enquêtes auprès des populations (par entretiens ou par questionnaires), les investigations ont aussi porté d'une part sur les manières dont les usagers (familles, personnes âgées, habitants...) réceptionnent, s'approprient pratiquement et réagissent à l'action publique dont ils sont la cible, d'autre part sur les façons dont les acteurs institutionnels sont confrontés (ou pas) aux réactions des dits-usagers. Ce questionnement invitait alors à mobiliser une seconde acception du terme d'« institution », celle mettant l'accent sur la prétention et la capacité (limitée) de l'action publique ou étatique à instituer (à créer, à faire exister) du social : par exemple

³ Ce qui signifie que ma problématisation des données empiriques recueillies passe par des questions telles que « comment décrire les qualités sensibles des pratiques des acteurs observés ? », « comment appréhender leur portée ? », ou encore « comment en rendre compte ? »...

en instaurant des contextes de scolarisation plus mixtes socialement, en améliorant la vie quotidienne des personnes âgées, en contribuant à modifier les consommations énergétiques des Français. A partir de ce cadre d'analyse, j'ai plus particulièrement étudié d'une part la genèse et les formes de mécontentement d'usagers à l'égard d'actions publiques les affectant, d'autre part les processus par lesquels les acteurs institutionnels perçoivent (ou au contraire méconnaissent) le mécontentement d'une partie de la population et en tiennent compte (ou pas) dans la définition de leurs actions (Payet et Laforgue, 2008).

Enfin, un troisième moment de l'analyse a consisté en une tentative de comparaison de ces trois domaines d'intervention publique, sur les deux aspects précédemment investigués de façon monographique - soit les qualités sensibles de l'action publique ordinaire et le processus instituant duquel elle participe en interaction avec l'environnement social - et ce dans la perspective d'esquisser des tendances de l'action publique contemporaine, de dresser un tableau raisonné de sa pluralité et de discuter certaines thèses affirmant le « retrait de l'Etat », la « désinstitutionnalisation de l'action publique » ou encore « la modernisation des services publics ». C'est à ce stade de la réflexion, qu'est apparue pertinente une troisième acception du terme d'institution, car à même d'outiller cette montée en généralité dans l'analyse : pour comparer ce qui pouvait à première vue sembler difficilement comparable, l'hypothèse selon laquelle un petit nombre de significations (de schèmes) instituées constituent un background commun aux acteurs institutionnels enquêtés, « malgré » leurs différences, permet de tenir ensemble la mise au jour de mécanismes similaires à l'œuvre dans toutes les institutions publiques étudiées (propriétés de l'horizon d'attente, processus de réaction au bruit environnemental) et l'analyse (typologique) de leur diversité.

Au final, ce retour sur un parcours de recherche montre clairement qu'une approche en terme d'institution n'a aucunement prétention à fonder une théorie générale de l'action publique : elle n'est pertinente que pour étudier des formes d'action publique produites dans des instances, des lieux délimités, des établissements, par des acteurs (institutionnels) pour qui les populations font partie, au quotidien de leur champ d'expérience et de leur horizon d'attente professionnels : des usagers sont la « cible » d'une partie de leurs actions et/ou ils entrent régulièrement et selon des modalités variées en relation avec eux, etc... (Demailly, 2008)

1. L'action publique comme agencement de schèmes téléologiques institués

Une acception de la notion d'institution -celle de la tradition durkheimienne⁴- permet de considérer que l'action publique contemporaine, dans les domaines d'intervention étudiés, est fondée sur des catégories relevant du « temps long » (Braudel, 1969), qui lui donnent des propriétés stables et propres (par rapport par exemple aux entreprises...). Les interventions publiques sont en particulier constituées d'institutions d'un certain type, que nous nommerons des « schèmes téléologiques »⁵ : c'est à partir de ces schèmes institués que les acteurs

⁴ « *Qu'est-ce en effet qu'une institution sinon un ensemble d'actes ou d'idées tout institué que les individus trouvent devant eux et qui s'impose plus ou moins à eux* » (Fauconnet et Mauss, 1901, p 150). C'est cette acception du terme d'institution qui est mobilisée par les travaux néo-institutionnalistes en sociologie (Hall et Taylor, 1997) ; je propose pour ma part, à des fins de modélisation, d'articuler différentes acceptions de ce terme.

⁵ Au sens où ces schèmes structurent l'horizon d'attentes des acteurs institutionnels et permettent de générer en permanence les perspectives d'action de ces derniers. A ce titre, ils intègrent aussi une forte dimension axiologique, en entendant le terme de « valeur » au sens très général de L. Dumont, i.e. « ce qui importe », « ce qui prime » - par exemple l'individu sur le collectif ou l'inverse (Dumont, 1983).

institutionnels pensent, énoncent et réalisent ce qu'il convient de faire (i.e. leur mandat social et politique, leurs missions, leurs objectifs...) ⁶. Au regard des travaux empiriques menés, on défendra l'idée que ce qui fait le propre des formes de l'action publique étudiées, c'est de parvenir à *tenir et à traduire ensemble* des schèmes téléologiques idéal-typiques opposés ⁷.

Les institutions publiques contemporaines : des finalités idéalistes et analogiques ⁸

Les sciences sociales ont depuis longtemps insisté sur le fait que les institutions de la modernité (école, prison, hôpital, travail social...) sont fortement « idéalistes » : leurs rapports avec ce que leurs membres désignent comme étant des « individus », des « usagers », des « populations » ou « la société » sont marqués d'une part par l'instauration de types normatifs d'« individus idéaux » quant à leurs attributs (en matière de pensée, de valeurs, d'actions...) et d'autre part, par la volonté institutionnelle de voir les individus et les populations (pensées comment des agrégations d'individus) conformer leur intériorité et leur physicalité à ce sens, ces normes, ces comportements institués et pré-définis ⁹.

Le travail des acteurs des institutions publiques étudiées repose ainsi en partie sur un schème téléologique, de nature idéaliste, que les conduit à identifier des individus par leur écart à des « normes capacitaires » (travailler, se comporter correctement en société, réfléchir normalement, se déplacer, être en bonne santé...). Ces opérations d'identification portent sur deux grandes « caractéristiques ontologiques » ¹⁰ des individus « appelés » à devenir des publics-cibles de l'action institutionnelle : 1) leur physicalité (apparences extérieures, caractéristiques physiologiques, génétiques...) et 2) leur intériorité (dons, « compétences », volonté, personnalité...). Les membres d'une institution définissent alors leur activité comme une tentative de réduction de l'écart que ces publics entretiennent aux « normes capacitaires », dans et par une relation asymétrique.

Encadré 2

Quelques manifestations de schèmes idéalistes dans les domaines d'action publique investigués

C'est ce type de schèmes idéalistes qu'actualisent les discours et injonctions institutionnels visant à ce que les citoyens ordinaires adoptent de « bonnes pratiques énergétiques » (économiser l'électricité et l'eau, privilégier des modes de transport non polluants...) censées permettre aux sociétés modernes de concilier « enjeux climatiques » et « enjeux sociaux » (niveau de développement, modes de vie...).

Lorsque des acteurs de l'institution scolaire entendent œuvrer à la mixité sociale à l'école en obligeant les familles à scolariser leurs enfants dans des contextes scolaires mixtes socialement et scolairement, elle le fait au regard d'une vision idéale (et normative) de l'élève (et de sa famille) : la coexistence doit permettre de favoriser / entretenir / développer une conscience commune, un sentiment d'appartenance (à la

⁶ Ces schèmes sont donc des significations constitutives, relevant d'un esprit objectif (Descombes, 1996) : les acteurs institutionnels se les approprient et les actualisent d'une part à partir des processus analysés par P. Bourdieu dans son article « Le mort saisit le vif » (Bourdieu, 1980), d'autre part, au regard d'un impératif pragmatique : ces schèmes téléologiques sont des cadres qui permettent aux acteurs institutionnels de définir in situ l'action qui convient (Thévenot, 1990) face à un usager, à un problème concret, à des injonctions des décideurs politiques, etc... : ces schèmes fonctionnent donc comme un background.

⁷ On s'inspire ici de la perspective développée par M. Weber dans son analyse des figures idéal-typiques de refus religieux du monde et de leurs tensions avec diverses sphères d'activité sociales (Weber, 1992).

⁸ J'emprunte ces notions à L. Boltanski (2009) qui dit lui-même les avoir empruntés à P. Descola.

⁹ Cf. par exemple l'analyse que propose F. Dubet (2002) du programme institutionnel du « travail sur autrui ».

¹⁰ Je m'inspire ici librement des travaux de Descola (2005) sur les types d'ontologies produites par les sociétés.

communauté nationale), tout en permettant à chacun de réaliser un parcours scolaire en adéquation avec ses goûts et capacités individuelles.

Lorsque les responsables de diverses institutions de l'intervention sociale entendent répondre aux besoins des personnes âgées dites dépendantes, en développant divers services d'aide, ils le font au regard d'un modèle normatif du « bien-vieillir » : si possible chez soi, en continuant à se conformer à des normes d'hygiène et d'alimentation, en ne s'isolant pas, en gardant un minimum d'activité (physique, sociale) quotidienne, si besoin étayé par un tiers ou un équipement technique.

Les finalités institutionnelles qui reposent sur un schème idéaliste supposent donc toutes un « grand partage » entre le « monde des idées » (tel qu'institué par l'institution) d'une part et « le réel » (tel que catégorisé par l'institution) d'autre part ; le travail des acteurs des institutions consiste alors à « rapprocher » ces deux niveaux préalablement séparés.

Les formes d'action publique étudiées s'appuient *aussi* sur un schème téléologique « analogique »¹¹. Dans cette perspective les acteurs institutionnels se donnent la tâche non pas de traquer et de « réduire » l'anormalité individuelle, mais de veiller à ce que l'ensemble des êtres (humains) constituant un / des collectif(s) restent attachés, reliés les uns aux autres. Il s'agit alors de veiller à ce que chaque être, en dépit des phénomènes qui peuvent l'affecter (d'ordre culturel, social, biologique ou écologique), reste inséré, conserve sa place dans un environnement social ; cet environnement social étant pensé non pas comme agrégat d'individus plus ou moins conformes, mais comme un réseau d'êtres distingués par de micro-discontinuités et reliés par des jeux de ressemblance, de contiguïté, ce qui est censé assurer la cohérence et la cohésion de la réalité sociale.

Encadré 4

Action publique et finalités analogiques : quelques exemples issus de terrains d'enquête

Ce schème téléologique de nature analogique est à l'œuvre dans les institutions en charge de l'aide aux personnes âgées dépendantes : les acteurs institutionnels ont la prétention, par un suivi relationnel, par des activités inter-générationnelles (rencontres, co-locations...), par une ouverture au monde (loisirs, spectacles, médias) de ne pas isoler ces personnes âgées, malgré leur dépendance et de contribuer à ce qu'elles restent reliées à des collectifs (de sociabilité, urbains, marchands, publics, inter-générationnels...). Les professionnels mobilisent ici une logique analogique en regroupant les personnes âgées dans un classement fondé sur leur position générationnelle, instituant ainsi un collectif certes segmenté mais devant être en permanence relié (symboliquement, matériellement...) à ce qui est construit comme d'autres collectifs d'âge (les actifs, les étudiants, les enfants...).

Par ailleurs, certaines formes d'action publique en faveur de la mixité sociale / scolaire à l'école peuvent aussi relever de finalités analogiques. Lorsque les responsables de l'institution favorisent le libre-choix (régulé) de l'établissement scolaire par les familles, c'est une manière pour eux d'agir selon une vision analogique du social, i.e. vu comme un espace de micro-différences et de micro-discontinuités (attentes, goûts diversifiés des familles) dont la cohérence repose sur des équilibres : la possibilité pour chacun de faire un usage réglé de la liberté individuelle est censé permettre de respecter

¹¹ Si on suit Descola, dans une vision analogique du monde, ce dernier est caractérisé par « l'étourdissante pluralité des êtres » (et non pas par le degré variable de normalité de ces derniers) et le « recours à l'analogie comme procédure compensatoire d'intégration permet de créer des tresses de solidarité et de continuité » entre ces êtres dont la diversité est censée « menacer le monde d'anomie » (P. Descola, *op. cit.*, p. 301).

la singularité de chaque usager, tout en mettant en relation les individus (c'est la circulation, induite par la possibilité de choix, qui fait coexister des individus différents), ce qui, pour les responsables institutionnels, contribue (mieux que des stratégies de normalisation du corps social) à la cohésion sociale.

Les schèmes analogiques sont aussi mobilisés par des acteurs institutionnels (PNR...) qui veillent à ce que la mise en œuvre sur un territoire d'un scénario « Facteur 4 » ne bouleverse pas trop les différentes sphères d'activités qui le constituent : économique, politique, familiale, touristique... Se représentant le social comme constitué d'êtres très divers (mais interdépendants), affectés de manière variable par les mesures en faveur des économies d'énergie, les professionnels entendent contribuer au maintien des équilibres entre ces êtres (habitants, acteurs économiques, responsables politiques), que ce soit en orientant les comportements des individus sans les contraindre directement (par des réunions de sensibilisation et des systèmes d'incitations, comme des aides publiques) ou encore en modulant le déroulement du changement de façon à en limiter les supposés « effets pervers » (par exemple ne rien exiger dans un premier temps de la grosse entreprise locale certes très polluante mais premier employeur du territoire...).

Des schèmes téléologiques en opposition

Si l'approche développée ci-dessus permet de caractériser un ordre symbolique (Demailly, 2008) commun aux divers domaines d'intervention publique investigués, rappelant ainsi la place du « temps long » dans la genèse de l'action publique quotidienne, il faut aussi insister sur une tension interne à cet ordre symbolique, qui permet de comprendre en partie le caractère émergent et sans cesse renouvelé des formes sensibles des actions publiques étudiées.

L'analyse précédente tend en effet à suggérer que les finalités – décrites de manière idéal-typiques- que se fixent les acteurs institutionnels peuvent être posées comme contraires (Weber, 1992). En effet, dans un cas (finalités idéalistes), on voit que ces acteurs pensent les individus et collectifs externes (à l'institution) en terme normatif et travaillent donc à les rendre homogènes, conformes à une norme : tous les élèves doivent atteindre un certain degré de maîtrise de la culture scolaire, tous les citoyens devront finir par adopter les « éco-gestes » qui permettront de sauver la planète, toutes les personnes âgées doivent avoir (ou tendre vers) un quotidien correspondant à des normes sanitaires, d'hygiène, d'alimentation pré-définies. Dans l'autre cas (finalités analogiques), les acteurs institutionnels étudiés pensent ces individus et ces collectifs en terme de « réseau » constitué de micro-continuités et micro-différences entre les êtres, qu'ils s'attachent à stabiliser ; l'écart entre les êtres (leur singularité) doit être maintenu, sans pour autant être accru, ils doivent rester « en relation », « en situation d'intercompréhension et de reconnaissance » : par exemple, les personnes âgées ne doivent pas nier leur particularité (le vieillissement) et « se prendre pour des jeunes », mais ils doivent pouvoir rester en prise avec le reste de la société contemporaine.

Ainsi, ces finalités reposent sur des conceptions ordinaires de l'individu et du social antagonistes. Dire alors que ces finalités sont en tension, c'est tout simplement affirmer que lorsque des acteurs institutionnels poursuivent, dans leur quotidien de travail, l'une de ces finalités, cela ne contribue pas, voire cela s'oppose à la réalisation de l'autre type de finalité. On pourra nous objecter que l'hétérogénéité de ces schèmes ne signifie pas forcément qu'ils soient en tension : on peut aussi imaginer qu'ils coexistent parallèlement. Ce serait oublier que chacun de ces schèmes téléologiques typiques est constitutif des institutions publiques étudiées, i.e. de leur survie, de leurs rapports à la sphère politique et sociale, des Sois et des pratiques des professionnels ; les membres de l'institution ne peuvent donc pas faire

complètement fi de l'une au profit de l'autre. Ainsi lorsque ces derniers actualisent un schème idéaliste et s'engagent alors dans un travail de normalisation des individus et des populations, cela entre en tension avec un autre schème (analogique) constitutif, lui aussi, de leur Soi professionnel, qui les sensibilise plutôt à la reconnaissance de (certaines) différences dans le social... A l'inverse, une posture analogique en occultant l'enjeu de normalisation peut engendrer soit des dilemmes chez les acteurs institutionnels, soit des divergences de perspectives entre ces acteurs, fondés sur l'opposition entre schèmes idéalistes et analogiques. Dès lors, on peut observer qu'une dynamique essentielle des actions publiques étudiées va consister pour les acteurs institutionnels à combiner, à articuler de manière stable ces schèmes téléologiques antagonistes. Lorsqu'ils y arrivent, on conviendra d'appeler - en s'inspirant librement de l'expression de R. Koselleck (1990) - « horizon d'attentes institutionnel » cet agencement stabilisé de schèmes téléologiques, à partir duquel, au quotidien, les acteurs institutionnels élaborent de façon routinière, l'action qui convient en situation de travail. Comment les acteurs institutionnels s'y prennent-ils pour articuler ces schèmes téléologiques contraires ? Il est vraisemblable que ce travail d'articulation ne relève pas seulement d'un processus endogène à l'institution publique considérée, mais tient aussi aux rapports que les acteurs institutionnels entretiennent avec leur environnement (politique, institutionnel, populations...). Il convient donc de s'interroger sur le pouvoir instituant des institutions publiques étudiées, sur les relations qu'elles nouent avec leur environnement, avant de revenir sur l'analyse des façons dont les acteurs institutionnels ont pris sur cette dimension problématique de l'ordre symbolique sur lequel repose leurs actions.

2. L'action publique comme « acte d'institution » : pouvoir d'instituer et réalité sociale désordonnée

Avoir recours à la notion d'institution pour analyser les formes de l'action publique contemporaine ayant fait l'objet d'enquêtes empiriques de ma part, ne permet pas seulement d'être attentif à leur caractère incarné et spatio-temporel, ni au fait qu'elles ont pour socle des schèmes institués communs. Cela permet aussi de prendre pour objet d'analyse le fait que les institutions publiques étudiées ont un pouvoir d'instituer. C'est là une acception du terme d'institution qu'il convient d'articuler avec les précédentes.

Institutions et rites d'institution

Dans cette perspective, P. Bourdieu utilise parfois le terme d'institution pour désigner, non pas l'institution comme un état (une manière de penser, de faire socialement instituée), mais comme un processus : instituer, c'est l'acte de consacrer - « *le rite d'institution consacre une différence, il l'institue* » - à travers une efficacité symbolique - « *le pouvoir [] d'agir sur le réel en agissant sur la représentation du réel* » (Bourdieu, 2001, p. 177-178). Cette acception du terme « institution » dessine donc un axe de recherche spécifique (à côté de l'étude des formes instituées et sensibles de l'action publique) qui consiste à modéliser ce que l'action publique est en mesure de faire aux individus et aux collectifs. A cette question, P. Bourdieu, sur la base de différents travaux empiriques, répond que le travail d'institution des institutions publiques (par exemple l'institution scolaire) est un travail d'assujettissement des populations à la fois arbitraire et socialement légitime. A l'inverse d'autres approches, lorsqu'elles traitent de la même question, vont plutôt étudier les limites de l'emprise de l'action publique sur la réalité sociale en pointant les failles, les manques dans le contrôle effectif que les acteurs institutionnels peuvent avoir des populations (De Certeau, 1980), en analysant les effets non-voulus, voire pervers de l'action publique (Boudon, 1977) ou encore en interprétant la faible

ou relative légitimité de l'intervention institutionnelle aux yeux des citoyens ordinaires (Barnes, 1988).

Ces deux approches ont chacune leur pertinence, au regard des résultats empiriques qu'elles ont été en mesure d'apporter. Aussi, il ne s'agit pas ici de trancher en faveur de l'une ou de l'autre, mais bien plutôt de prendre au sérieux, dans l'analyse, le fait qu'on puisse décrire les formes d'action publique étudiées, à la fois en terme de « domination » (relative) et à la fois en terme d' « impuissance » (relative) :

- à la fois certaines occurrences de l'environnement sont suffisamment « orientées » par les logiques institutionnelles pour être considérées par le sociologue (mais aussi par les acteurs institutionnels) comme relevant d'un processus d'institution ;
- et à la fois d'autres occurrences sont suffisamment « incommensurables » aux finalités institutionnelles pour être interprétées par ce même sociologue (et ces mêmes acteurs institutionnels) comme « échappant » au pouvoir instituant des institutions.

En prenant pour objet d'étude cette ambivalence des capacités institutantes de l'action publique, on peut analyser les institutions publiques, qui ont fait l'objet d'une enquête, comme des entités, dont les acteurs, tout en prétendant avoir une emprise sur le social, sont en permanence confrontés à une réalité sociale tout à la fois sur laquelle ils ont prise (partiellement) et qui reste irréductible aux logiques institutionnelles (et politiques). Dès lors, l'enjeu de l'analyse n'est plus (seulement) de mesurer les capacités de ces institutions publiques à instituer, mais de comprendre comment leurs membres vivent, font l'expérience, individuellement et collectivement, de ces tensions (Weber, 1992) entre des finalités instituées et une réalité « désordonnée » - au regard de l'ordre (idéaliste / analogique) qu'entendent instituer ces acteurs publics. En appréhendant de cette façon les rapports entre ces institutions publiques et leur environnement social, on est en mesure de porter attention à deux dynamiques qui contribuent à faire l'action publique « au jour le jour » - i.e. au niveau 1 de réalité de l'action publique :

- l'une qui voit les acteurs institutionnels se saisir de certaines occurrences environnementales pour se conforter dans l'idée qu'ils ont prise sur ce « social », sur ces populations ;
- l'autre qui consiste pour ces mêmes acteurs institutionnels à faire face à ce qu'ils perçoivent, au regard des finalités qui sont les leurs, comme du « bruit »¹², des désordres en provenance de ce même social, signes qu'ils n'ont pas de prise sur une réalité irréductible à leurs finalités.

Des schèmes téléologiques à l'épreuve d'une réalité sociale désordonnée

Tout d'abord, comme toutes les institutions publiques, celles qui nous intéressent ici sont, à des fins de légitimation voire de survie, animées par des rituels d'auto-célébration (Sloterdijk, 2002), qui, en focalisant l'attention des membres de l'institution (mais aussi des acteurs extérieurs), sur certaines occurrences environnementales (cadrées comme des *outputs*) vont venir conforter ces acteurs dans l'idée que leurs actions conviennent, que leur institution contribue à réaliser les finalités qui sont les siennes.

Encadré 5 **Trois processus d'auto-célébration dans les institutions contemporaines**

¹² En s'inspirant des travaux d'H. Atlan (1977), on entend par « bruit » toute occurrence environnementale qui, compte tenu de ses qualités sensibles, est perçue, hic et nunc, par des agents institutionnels comme problématique au regard des finalités institutionnelles et sur laquelle, à ce titre, il va leur falloir avoir prise.

A des fins d'analyse, on distinguera trois grands mécanismes par lesquels les acteurs institutionnels étudiés infèrent de la réception d'occurrences environnementales, que leurs actions conviennent (au regard des finalités analogiques et idéalistes de l'institution).

Ce peut être, *in situ*, au cours ou à la suite d'un face à face (ou d'une série de rencontres) avec un membre de l'environnement (un usager par exemple), que l'acteur institutionnel fait l'expérience d'une emprise acceptable sur la réalité sociale : c'est le cas du chef d'établissement, qui à la suite d'une politique d'établissement (fondée sur des schèmes idéalistes) visant à améliorer la réputation de l'établissement (lutte contre les déviations scolaires internes, actions donnant à voir l'établissement comme un lieu de travail et attaché à l'excellence scolaire...) voit peu à peu affluer les demandes d'inscription de la part de familles de classes moyennes et supérieures, gage d'une mixité scolaire à la hausse dans son établissement ; c'est aussi le cas de l'aide à domicile, qui, au fil d'une relation avec une personne âgée, constate, au jour le jour, que son intervention permet à cette dernière de « garder un lien social », « de ne pas être complètement isolée », en même temps que de l'amener à se conformer à des normes d'hygiène (fréquence de la toilette, propreté du domicile) ou alimentaires (manger régulièrement, de façon équilibrée, jeter les produits périmés...) ; ou encore un agent d'un Point Info Energie, qui voit son travail (informer sur les équipements énergétiques existants (chauffage, isolation...), expliquer la marche à suivre) couronner de succès (à ses yeux) lorsque l'usager décide d'opter pour une solution énergétique économe en énergie. La sédimentation de ces expériences, en situation de co-présence, joue un rôle déterminant dans la stabilisation et la reproduction de l'action publique ordinaire, à travers les jugements d'acceptabilité, le plus souvent antéprédicatifs, que les agents institutionnels portent sur leur propre engagement professionnel : ces jugements confortent le sens de leur travail (efficacité, justice, authenticité) en même temps que leur estime de soi ; ce qui est ici en jeu c'est le maintien d'une sorte de sécurité ontologique dans la sphère professionnelle : en réceptionnant des occurrences qui ne rendent pas problématiques et au contraire confirment les finalités et les modes de faire institutionnels, c'est le sentiment diffus, mais essentiel, de savoir faire correctement son travail, qui perdure chez les agents institutionnels (et qui peut être éventuellement confirmé par des pairs ou la hiérarchie).

Dans toutes les institutions étudiées, un autre mécanisme d'auto-légitimation est à l'œuvre, basé cette fois sur l'usage d'un raisonnement et de dispositifs statistiques, qui permettent aux acteurs institutionnels d'appréhender l'environnement de leur institution tout à la fois à distance (physique) et de façon synoptique. Ainsi, les professionnels des institutions chargées de favoriser les comportements éco-citoyens dans la population (à travers des économies d'énergie au quotidien), élaborent et mobilisent (à des fins pratiques) des dispositifs d'information leur permettant de recueillir et de mettre en forme des changements (attendus) dans les consciences et dans les consommations énergétiques. Les occurrences produites, à travers des enquêtes d'opinion, viennent confirmer la pertinence (et donc la reconduction) de leurs actions, en mettant en lumière des évolutions positives des Français (par exemple entre 2000 et 2008) en matière de connaissances et de prises de conscience des problèmes énergétiques, mais aussi de consommations d'énergie¹³ : les agents institutionnels peuvent en inférer que les actions et campagnes de sensibilisation et d'éducation portent leurs fruits et doivent être poursuivies. De même lorsque l'institution scolaire met en place un dispositif

¹³ Cf. par exemple ADEME&vous. Stratégies&études, « Les ménages apprivoisent l'énergie à la maison », N°17, 2009

réglementaire visant à lutter contre la ségrégation scolaire, par l'imposition d'une carte scolaire, elle dispose d'outils informatiques (base élèves, logiciel...) permettant de saisir quantitativement des occurrences environnementales montrant que la règle instituée a été respectée : par exemple mesurer le nombre dérogations refusées par rapport à l'année précédente en le mettant en relation avec l'évolution du pourcentage d'élèves d'origine sociale défavorisée dans tel ou tel établissement jusqu'alors évité par les familles... Le même processus est à l'œuvre dans une institution locale comme un CCAS qui légitime la mise en place d'animations à destination des personnes âgées (en vue de conforter leur place sociale) en effectuant un suivi du nombre de participants : s'il y a du monde aux animations, si la participation est en hausse, alors les agents considèrent qu'ils « collent aux besoins » de la population, autrement dit que les finalités institutionnelles (analogiques ici) recouvrent les attentes de la population (malgré sa diversité)¹⁴.

Un troisième mécanisme contribue, « en creux », mais de manière essentielle, à stabiliser les modes de pensée et formes d'action institutionnels face à des mondes sociaux toujours désordonnés et irréductibles aux schèmes institutionnels : tout un ensemble d'occurrences potentiellement problématiques au regard des schèmes téléologiques qui fondent une action publique ne sont tout simplement pas perçues par les acteurs institutionnels concernés, ce qui contribue à confirmer ces derniers dans leurs catégories de pensée et modes de faire. Ces processus de méconnaissance par les acteurs institutionnels de leur environnement, essentiels à la survie de l'institution, à laquelle ils appartiennent, tiennent aux limites mêmes de l'expérience pratique et des représentations statistiques des acteurs institutionnels. Par exemple, une enquête, par observation participante (Chabert, 2009), auprès de personnes âgées (n=70) bénéficiant d'une aide à domicile (CCAS) montre qu'environ 20% d'entre elles développent des postures de mécontentement dans le cours même des interventions à domicile : « plainte », posture « dirigiste » ou « tactiques de résistances ». Pour autant, de telles occurrences ne déstabilisent pas les agencements institutionnels associés à ce service d'aide aux personnes. En effet, les agents de base, au regard de leurs conceptions professionnelles, préfèrent gérer directement avec l'utilisateur mécontent d'éventuelles tensions en situation, sans en informer leur hiérarchie. Par ailleurs, la plupart des personnes âgées s'en tiennent à des formes d'expression de leur mécontentement sporadiques et *in situ* plutôt qu'à une posture de voix formelle (par exemple une lettre au service prestataire). Ce faisant, l'expression du mécontentement est souvent cantonnée dans la sphère domestique de l'utilisateur, loin des lieux institutionnels où travaillent les responsables hiérarchiques, qui ne sont dès lors pas destinataires de ce « bruit de fond » en provenance des scènes d'intervention et ne vont pas problématiser leurs cadres d'intervention et modes de faire, ou encore l'organisation du travail. Les dispositifs statistiques sur lesquels s'appuient les acteurs institutionnels pour se représenter et agir dans différents mondes sociaux peuvent aussi contribuer à invisibiliser des occurrences environnementales potentiellement problématiques. C'est le cas de l'administration scolaire, dans laquelle l'usage routinier d'une vision statistique du monde scolaire (en terme de flux d'élèves, de volume d'heures d'enseignement, de caractéristiques types des établissements), tout en habilitant les

¹⁴ Il faudrait montrer que les occurrences à même de stabiliser (ou de déstabiliser) les acteurs institutionnels et leurs finalités ne proviennent pas seulement des populations ou des usagers : elles peuvent avoir pour origine des responsables politiques (à travers des injonctions et une régulation de contrôle), d'autres acteurs publics (à travers des mécanismes de mise en concurrence des opérateurs publics par exemple) ou encore des relations professionnelles internes à l'institution (injonctions et contrôle hiérarchiques, conflits, coopération problématique entre acteurs institutionnels, etc...).

responsables institutionnels (en leur permettant de répartir les élèves dans les collèges et lycées, de prévoir les moyens nécessaires à leur scolarisation, etc...), atténuée chez eux leur sensibilité aux désordres quotidiens et situés inhérents à des contextes scolaires ségrégués : injustice dans le traitement scolaire des élèves, souffrance au travail des agents de base, conflits entre acteurs institutionnels et des familles mais aussi entre les acteurs éducatifs locaux eux-mêmes. En effet, une vision de l'environnement fondée sur des indicateurs statistiques limite leur capacité à faire l'expérience du point de vue singulier d'autrui (que ce dernier soit élève, enseignant, parent, chef d'établissement...).

Ensuite, malgré la conjonction des capacités instituantes des institutions étudiées et de leur capacité à l'auto-légitimation, il reste qu'une infinité d'occurrences environnementales, du fait de leur irréductibilité aux schèmes téléologiques des dites institutions, sont susceptibles d'apparaître comme problématiques aux yeux des acteurs institutionnels.

Encadré 6

Quelles occurrences problématiques pour les acteurs institutionnels ?

Il est certain que les scènes relationnelles et les dispositifs statistiques qui alimentent les mécanismes d'auto-célébration institutionnels font aussi partie des formats par lesquels les acteurs institutionnels perçoivent des occurrences qui leur laissent à penser qu'ils ne parviennent ni à conformer certains individus à des normes pré-définies (schème idéaliste), ni à donner au social et aux collectifs qui le composent les formes prévues par les schèmes analogiques. Parmi la multitude d'occurrences environnementales, dont ils font l'expérience, sont tout particulièrement problématiques aux yeux des acteurs institutionnels étudiés, celles qui peuvent être appréhendées sous les traits :

-d'une part de la *déviante* (par rapport aux normes idéalistes de l'institution), qu'il s'agisse des familles contournant la carte scolaire (repérées grâce au logiciel de l'administration scolaire), de l'habitant indifférent à l'enjeu des économies d'énergie (et brillant par son absence aux réunions de sensibilisation qui lui sont pourtant destinées), de la personne âgée refusant tout net de se laver plus d'une fois par semaine malgré les exhortations et les ruses de l'aide à domicile qui intervient quotidiennement... ;

-d'autre part de *l'exclusion*, soit tous les cas où des individus sont perçus comme ne s'attachant pas les uns aux autres selon les modalités exigées par une vision du monde analogique. Il peut s'agir par exemple de contextes scolaires ségrégués - dont les acteurs institutionnels ont une expérience pratique et / ou une vision statistique - ou encore de cette masse de personnes âgées dépendantes, isolées, peu visibles et silencieuses, dont les professionnels perçoivent l'existence de manière indirecte (statistiques générales, témoignage d'un tiers...), et qui ne font pas appel à l'aide publique, malgré leurs besoins « réels » aux yeux des acteurs publics.

Ainsi refigurées, ces occurrences sont potentiellement en mesure de « toucher le cœur des institutions », i.e. leurs schèmes constitutifs : ces occurrences peuvent en effet potentiellement être interprétées par les acteurs institutionnels comme le signe de l'impuissance de l'institution à laquelle ils appartiennent ou encore générer chez eux des dilemmes quant à l'action qui convient.

Quel statut donné à cette réalité dans l'analyse ? Il nous semble important d'analyser ces tensions entre des finalités institutionnelles et des occurrences du monde social, non pas comme un manque, mais comme une dimension essentielle des institutions publiques étudiées et de leurs dynamiques : leurs membres prétendent (et dans une certaine mesure parviennent) à une emprise sur le social (à travers la réalisation de finalités contraires), mais font toujours

l'expérience subjective et pratique du caractère désordonné de ce social, i.e. de son irréductibilité partielle aux dites finalités (Balandier, 1988).

3. Comment les institutions publiques survivent-elles ?

Au regard de ce qui précède, un double questionnement mérite donc d'être soulevé : d'une part, comment les acteurs des institutions publiques étudiées font-ils face à la pluralité et à l'antagonisme des schèmes téléologiques qui fondent l'existence sociale de ces dernières, d'autre part, comment, compte tenu de leurs prétentions à l'institution du social, ont-ils prise sur l'irréductibilité des occurrences environnementales aux finalités institutionnelles (Lourau, 1970) ? Autrement dit, comment ces institutions publiques peuvent-elles survivre – c'est à dire continuer à produire de l'action publique - compte tenu de ces deux tensions - endogène et exogène ?

Pour étudier ces dynamiques, il faut revenir à l'acception du terme d'institution qui permet d'analyser les formes de l'action publique en terme de lieux et de moments institutionnels, à l'instar de ce que propose E. Goffman : « *les organismes sociaux –appelés communément institutions- sont des lieux (pièces, appartements, immeubles, ateliers) où une activité particulière se poursuit régulièrement.* » (Goffman 1968, p.45). Entrer par les lieux, les espaces et les scènes institutionnels, c'est se donner les moyens d'être attentif à la configuration de l'action située par les agents institutionnels : comment ces derniers (re-)définissent individuellement et collectivement « l'action qui convient » au regard de schèmes téléologiques, d'occurrences environnementales (réactions des usagers, etc...) plus ou moins problématiques, et d'un contexte institutionnel et professionnel dans lequel ils sont « pris » ? Cette approche permet aussi d'étudier les formes situées de relations et d'associations (entre professionnels, entre professionnels et usagers) envisagées comme des processus permanents d'ajustement entre des finalités institutionnelles et une réalité sociale toujours désordonnée au regard des schèmes institutionnels.

A partir de cette perspective d'analyse, deux mécanismes peuvent être étudiés de façon distincte : d'une part les formes de travail institutionnel, qui, dans le cadre d'un agencement stabilisé de schèmes téléologiques (analogique et idéaliste), permettent aux acteurs institutionnels, au quotidien, de réduire le caractère problématique de certaines occurrences environnementales ; d'autre part, les séquences de « crise institutionnelle » (Demailly, 2008) au cours desquelles le bruit, le désordre en provenance de l'environnement de l'institution nécessite une reconfiguration de l'agencement des schèmes téléologiques sur lequel reposait jusqu'alors l'action publique considérée – et donc une réorientation de cette dernière.

Bruit environnemental et formes du travail institutionnel : des processus d'auto-organisation

Dans le cours ordinaire de l'action publique, divers processus typiques d'auto-organisation¹⁵ permettent aux acteurs institutionnels étudiés de faire face au bruit environnemental, en leur

¹⁵ Le concept d' « auto-organisation » renvoie à l'usage que H. Garfinkel fait de ce terme - « self-organise » - lorsqu'il étudie comment des acteurs institutionnels (en l'occurrence les professionnels d'un Centre de Prévention du Suicide, le S.P.C.) configurent en permanence, individuellement et collectivement, leur action (de façon à la rendre « accountable »), à partir d'un background, mais aussi en s'ajustant aux circonstances pratiques, aux propriétés du contexte institutionnel et professionnel, et enfin à des occurrences environnementales plus ou moins problématiques (Garfinkel, 2007, p. 65-74 et 92-96).

permettant d'avoir prise sur le caractère problématique de cette réalité désordonnée – i.e. qui n'est pas congruente avec l'horizon d'attentes institutionnel stabilisé¹⁶.

Afin de rendre compte des données empiriques recueillies de manière ethnographique dans les différentes institutions publiques étudiées, on formule l'hypothèse selon laquelle les acteurs institutionnels observés effectuent ce permanent travail d'accommodation et d'appropriation d'une réalité désordonnée, en s'appuyant sur deux ressources symboliques essentielles :

- des anthropologies indigènes (Sahlins, 2005) - *i.e.* des conceptions ordinaires de l'humain sur lesquelles s'appuient les acteurs institutionnels pour élaborer leurs modes d'intervention auprès des usagers : soit une anthropologie capacitaire, fondée sur un schème idéaliste (qui conduit à voir tout individu comme plus ou moins « capable de ») et une anthropologie de l'interdépendance - qui conduit à voir tout individu comme étant, ontologiquement, en situation d'interdépendance avec autrui (schème analogique) ;
- et des sociologies indigènes (i.e. des conceptions des collectifs d'humains qui permettent aux acteurs institutionnels d'entrer en relation avec les populations, les individus) : soit une conception du collectif comme constitué de relations symétriques - échange, contrat...-, et une conception du collectif comme fondé sur des relations asymétriques -protection, transmission... (Descola, 2005)

En combinant ces schèmes d'identification des humains et ces schèmes de relation, les membres des institutions ont ainsi à leur disposition quatre formes de traitement institutionnel des individus : le travail sur autrui, le travail avec autrui, le travail pour autrui, le travail sans autrui (Laforgue, 2009)¹⁷. Ces types de traitement institutionnel, instanciés in situ ou en contexte, souvent combinés entre eux, permettent aux acteurs institutionnels de faire face, sans jamais l'éradiquer, à cette tension entre un horizon d'attentes institutionnel et une réalité désordonnée.

Encadré 7

Le travail institutionnel comme accommodation et appropriation du bruit environnemental

Chaque type de travail institutionnel vise, selon une logique propre, à réduire le décalage, perçu comme problématique par un professionnel, entre l'horizon d'attentes institutionnel et des occurrences environnementales. Ainsi, en mobilisant le travail sur autrui (Dubet, 2002), un agent institutionnel, considère a priori l'utilisateur dont il a la charge comme « en incapacité de » par rapport à la norme (idéaliste) édictée par l'institution et cherche à réduire l'anormalité de cet usager à travers des formes d'assujettissement et des injonctions à la responsabilité - que ce soit en situation d'interaction ou à distance à travers l'application de règles contraignantes. Par exemple des aides à domicile mobilisent des formes de travail sur autrui, lorsqu'elles cherchent à ce que des personnes âgées se conforment à des normes de propreté ou d'alimentation, tout comme un inspecteur d'académie qui lutte contre la ségrégation scolaire en obligeant les familles, par le biais d'une circulaire et de procédures d'inscription, à scolariser leur enfant dans l'« établissement de secteur ». En mobilisant des formes de travail avec autrui, un agent institutionnel cherche, à l'inverse, à coopérer avec un usager ou des populations dans la résolution d'un problème, en tant qu'« être capable

¹⁶ Sans oublier un troisième mécanisme traité ci-dessus : le fait que les acteurs institutionnels soient en permanence confrontés à des occurrences « positives », « acceptables » qui viennent en quelques sortes « contre-balancées » les occurrences relevant, à leurs yeux, d'un bruit ou de d'un désordre environnemental.

¹⁷ On peut considérer que le travail sur autrui et les politiques de la pitié (un aspect du travail pour autrui), en tant que modes de faire, ont de fortes affinités avec les schèmes idéalistes, alors que le travail avec autrui et le care (autre forme du travail pour autrui) sont associés aux schèmes analogiques (cf. encadré 7).

de » (Astier, 2007) ; par exemple, les professionnels d'un Parc Naturel Régional en charge du développement durable du territoire essaient de faire participer les habitants au traitement du problème qu'est, pour l'institution, la limitation des consommations d'énergie au quotidien. Enfin, à travers le travail pour autrui, un acteur institutionnel appréhende l'utilisateur en terme de vulnérabilité et cherche, à ce titre, à soulager sa souffrance, à étayer sa fragilité, à travers une prise en charge fondée soit sur une définition en surplomb de ses besoins (Arendt, 1967), soit en adoptant le point de vue d'autrui (« care ») : c'est là une posture fréquente (mais non exclusive) dans les relations entre personnes âgées et aides à domicile, lors des moments de toilette par exemple.

A l'échelle d'une situation, d'une relation, d'un contexte de travail, la combinaison par les acteurs institutionnels de différentes formes de travail auprès d'autrui leur permet souvent de faire face de manière acceptable aux occurrences problématiques en provenance des usagers (i.e. dont l'engagement peut être décalé tant au regard des normes idéalistes que des visées analogiques de l'institution) et de produire ainsi une « action publique qui convient ». Ainsi les aides à domicile auprès de personnes âgées, que j'ai étudiées de manière ethnographique, hybrident ou oscillent souvent entre plusieurs formes de travail institutionnel pour avoir prise sur ces occurrences problématiques diverses : les qualités sensibles de l'utilisateur, typifiées par l'agent, vont conduire ce dernier à définir l'action qui convient (in situ ou dans la durée) en terme de travail sur autrui (à l'attention des usagers étiquetés comme « déviants ») ou de travail avec autrui (i.e. face à l'utilisateur qui donne les gages de sa capacité à participer), de travail pour autrui (lorsque l'utilisateur est jugé en situation de vulnérabilité durable ou momentanée) ou encore de travail sans autrui (les « insupportables », « les moments où la personne âgée dépasse les bornes »...). L'hybridation et l'oscillation entre ces différents types de traitement institutionnel permettent au professionnel d'avoir prise sur des occurrences inacceptables a) en passant par exemple d'une relation de coopération à une relation de domination lorsque l'engagement de la personne âgée ne convient plus (ou inversement) et b) plus, d'être de nouveau confronté à des occurrences « positives », i.e. qui vont lui confirmer que son action est celle qui convient (cf. ci-dessus). J'ai pu observer un autre exemple d'hybridation des formes de travail institutionnel lors de l'étude des activités des responsables administratifs chargés d'assurer la scolarisation des populations au niveau départemental. Ceux-ci privilégient, dans la période récente, des formes de travail avec autrui (possibilité de choix par les usagers du collège ou du lycée de leur enfant) afin de s'assurer la loyauté d'une majorité de ces derniers et de bonnes relations avec les collectivités locales « partenaires ». Toutefois, ils mobilisent aussi des formes de travail sur autrui (par exemple en limitant les possibilités d'accueil dans certains établissements ou en restreignant l'éventail de choix) afin de préserver la réalisation d'enjeux gestionnaires (gestion des locaux et des personnels), ainsi que des formes de travail pour autrui à l'attention des populations les plus démunies socialement et scolairement ; ces dernières mobilisent en effet moins que d'autres les opportunités de choix d'établissements et restent donc plus souvent captives des établissements les plus stigmatisés et les plus évités (par les familles les mieux dotées) : des procédures de surdotation (en personnel, en moyens matériels) de ces établissements concentrant des « élèves en difficulté » permettent alors aux yeux de ces responsables institutionnels de favoriser l'égalité des chances « mise à mal » par ces processus ségrégatifs, de limiter les « effets pervers » du travail avec autrui qu'ils perçoivent (fuite des familles les plus favorisées) et d'atténuer les dilemmes professionnels qui y sont associés

On peut enfin noter le fait que chacun de ces types de travail institutionnel à la fois a pour visée pratique de réduire le caractère problématique d'occurrences environnementales et à la fois conduit les acteurs institutionnels qui les mobilisent, à « laisser temporairement en suspens » et ce sur un mode acceptable, le décalage (perçu) entre la réalité sur laquelle ils entendent intervenir et leurs finalités. En effet, dans ces formes de travail institutionnel, les acteurs se donnent en général du temps pour agir sur les individus et le social, d'où une certaine « inertie » de leur part face à l'émergence d'un bruit environnemental au regard des attentes (idéalistes ou analogiques) de l'institution : ainsi, pendant un temps, l'anormalité d'un usager apparaît aux professionnels simplement comme le signe de la nécessité du travail sur autrui ; ou encore l'apparente indifférence des habitants face aux premières incitations des acteurs institutionnels à participer aux décisions locales à prendre, comme l'indice qu'il faut prendre le temps d'instaurer une relation de confiance, etc... Pour autant, lorsque les occurrences problématiques perdurent et ce malgré la mise en œuvre (conjointe ou successive) d'un ou plusieurs types de travail institutionnel, des professionnels peuvent être tentés d'adopter une posture de travail sans autrui, caractérisée par des formes de laisser-faire à l'égard de certains usagers, arguant de l'impossibilité d'agir auprès des individus ou des populations concernés (cf. encadré 8).

Bruit environnemental et pluralité des schèmes téléologiques : vers une analyse des crises institutionnelles

Il arrive parfois que l'environnement (social, politique, institutionnel) d'une institution publique soit si fortement problématique pour ses membres, et ce dans la durée, que ces derniers en viennent à redéfinir l'agencement même des schèmes téléologiques qui fonde leurs actions au quotidien. Confrontés à la multiplication, au « tranchant » - i.e. au potentiel de désordre pour l'institution - d'occurrences problématiques, les acteurs en viennent à remettre en cause l'horizon d'attentes institutionnel sur lequel ils fondaient jusque là leurs actions et à le modifier sensiblement afin de faire face à des impératifs sémantique (comment penser la réalité ?), déontique (que dois-je faire ?) et pragmatique (comment faire ?), pour lesquels « l'ancien » horizon d'attentes institutionnel n'est plus d'aucun secours. Les enquêtes de terrain menées ne permettant pas de décrire de manière exhaustive les processus par lesquels un horizon d'attentes institutionnel (et donc l'action publique qu'il génère) évolue face à des occurrences problématiques, je me contenterai de cerner quelques formes idéaltypiques (et donc combinables) de transformation possibles, sur la base d'investigations empiriques:

Encadré 8

Quelques figures typiques de transformation d'un horizon d'attentes institutionnel :

Fragmentation, inversion, oscillation, neutralisation des schèmes téléologiques

Un environnement social, politique, institutionnel problématique peut tout d'abord conduire à une *fragmentation de l'horizon d'attentes institutionnel* : confrontés à des occurrences problématiques, les acteurs d'une même institution ne partagent plus le même horizon d'attentes et en développent des versions propres pour avoir prise sur les désordres dont ils font l'expérience. Par exemple, dans les institutions locales chargées de l'aide à domicile des personnes âgées, le bruit environnemental généré tant par les attentes diversifiées et ambivalentes du public-cible (compte tenu de son hétérogénéité), que par le poids des enjeux gestionnaires (accru par la mise en concurrence des établissements) conduit à un décalage entre l'horizon d'attentes de la hiérarchie

(direction, chefs de service) et celui des agents de base (les aides à domicile). Ainsi, les responsables hiérarchiques, à distance du quotidien des usagers, développent des attentes à dominante idéaliste (en concevant avant tout la prise en charge à partir d'une vision normative de la vieillesse - retraite active, idéal de l'autonomie et du libre choix), alors que les agents de base, pris dans les situations de travail au domicile des personnes s'appuient souvent (bien que non exclusivement) sur un horizon d'attentes plus fortement analogique (care, ajustement aux routines du bénéficiaire dans son espace privé). Dans le cas étudié, cette fragmentation produit peu de conflits (et donc de désordre institutionnel) compte tenu de la marge de manœuvre dont disposent les aides à domicile et de la relative invisibilité de leurs pratiques effectives.

Une seconde figure de transformation d'un horizon d'attentes institutionnel consiste pour les membres de l'institution considérée à *inverser la hiérarchisation des schèmes téléologiques*, sur laquelle l'horizon d'attentes institutionnel était jusqu'alors fondé, afin d'avoir prise sur un environnement social jugé trop problématique. On a pu par exemple observer ce type de transformation dans les institutions chargées de promouvoir le développement durable sur un territoire et auprès d'une population (PNR, Point Info Energie). Ces dernières sont en effet initialement fondées sur un horizon d'attentes institutionnel à dominante analogique mobilisant des formes de travail avec autrui (faire participer les populations, les inciter et non les contraindre à des comportements éco-responsables). Or, au fil du temps, pour faire face aux conduites et modes d'engagement (non prévus mais constatés par les acteurs institutionnels) des dites populations - indifférence massive aux incitations institutionnelles, absence des citoyens ordinaires sur les scènes prévues de concertation, tactiques de résistance, instrumentalisation des mesures institutionnelles- les acteurs institutionnels vont actualiser des schèmes idéalistes et mobiliser des formes de travail sur autrui : diffusion de bonnes pratiques énergétiques, définition en surplomb et à distance des populations de ce qu'il convient de faire pour le développement durable du territoire... Si cette stratégie ne leur permet pas forcément d'intéresser davantage les populations, elle prétend au moins à améliorer les chances de survie de leur institution : grâce à elle, les professionnels manifestent ostensiblement à leur hiérarchie et à leurs partenaires qu'ils s'emploient, par une posture volontariste, à faire bouger les choses sur cette question du développement durable.

Une troisième forme de modification de l'agencement des schèmes téléologiques, observable dans la durée, consiste pour les professionnels à *osciller entre deux formes opposées d'horizon d'attentes institutionnel*. Pour illustrer ce processus, on peut prendre l'exemple du rapport que l'institution scolaire française, plus précisément ses responsables administratifs locaux, entretiennent avec la question de la mixité sociale à l'École depuis 30 ans. Ces acteurs semblent : a) tantôt privilégier des finalités idéalistes en instituant la mixité sociale comme une norme à laquelle le monde scolaire (et les familles) doivent se conformer (d'où des périodes où l'institution, à un niveau national et/ou local, « ressert les boulons » en matière de carte scolaire, à travers des formes de travail sur autrui), b) tantôt orienter leurs actions prioritairement en fonction de finalités analogiques : est alors favorisée la possibilité de choix (régulé) des familles (travail avec autrui), au nom d'une école (et donc d'une société) davantage respectueuse de la liberté individuelle mais aussi de l'égalité (d'accès). Par delà les décisions politiques qui sont prises en la matière par tel ou tel gouvernement, on peut montrer que cette oscillation tient aux interactions, sur la durée, entre ces finalités institutionnelles (portées par des professionnels) et divers collectifs. Ainsi, certains acteurs extérieurs (familles les mieux dotées, élus locaux) résistent aux cadrages idéalistes des membres de l'institution au fur et à mesure que ces derniers prétendent normaliser les

dynamiques sociales. Pour faire face à ce bruit environnemental, bon nombre de responsables locaux de l'institution scolaire (inspecteur d'académie, chef d'établissement) ont, à certaines périodes, donné la priorité à des finalités analogiques, auxquelles étaient associées des formes de travail avec autrui (laisser davantage le choix aux usagers de l'établissement scolaire de leur enfant), tout en conservant souvent une posture idéaliste « minoritaire » (à travers la mise en place par exemple de dispositifs censés permettre aux élèves les plus défavorisés de se mettre au niveau des normes scolaires). Mais, inversement la priorité accordée à des finalités institutionnelles analogiques, à une période donnée, va favoriser, en retour, l'émergence au fil du temps d'attentes (sociales, politiques et intra-institutionnelles) en matière d'injonctions étatiques en faveur d'un contrôle de la mixité sociale à l'école ; ces occurrences environnementales vont alors conduire à la réactualisation d'un horizon d'attentes institutionnel fondé en premier lieu sur un schème idéaliste.

Une quatrième figure, a priori paradoxale, peut être qualifiée de *neutralisation de l'horizon d'attentes institutionnel* (par un segment de l'institution ou pour un domaine de tâches). Ainsi, lorsque le décalage perçu entre finalités institutionnelles et réalité sociale perdure à un niveau inacceptable et ce malgré les dilemmes des acteurs institutionnels et les réorientations de leurs interventions qui en découlent, ces derniers peuvent, pour un domaine de tâches délimité, suspendre l'activation des schèmes téléologiques (aussi bien idéaliste qu'analogique) et adopter des formes de travail sans autrui. Autrement dit, à partir d'un constat d'impuissance, des acteurs institutionnels en viennent à se désinvestir de la réalisation d'un enjeu, de la prise en charge d'une population ou d'un individu. Ce type de posture a pu être observé chez des responsables de l'administration scolaire adoptant une posture de laisser-faire à l'égard de la ségrégation scolaire après avoir mesuré l'impossibilité de traduire, de façon acceptable, dans le monde social, autour de cet enjeu de mixité, tant des finalités idéalistes qu'analogiques, i.e. constaté l'inefficacité du travail sur autrui et considéré les effets pervers du travail avec autrui en ce domaine. Ce laisser-faire s'accompagne alors d'une focalisation de ces acteurs sur d'autres enjeux clés de l'institution scolaire (gestion des flux d'élèves et des personnels, mais aussi lutte contre l'échec scolaire des populations les plus défavorisées par exemple), ce qui contribue à la survie de cette dernière et au maintien d'une estime de soi professionnelle. Un processus similaire a pu être observé dans des institutions en charge du développement durable sur un territoire : prenant acte de leur incapacité à intéresser une bonne partie des acteurs ordinaires à leurs perspectives, les agents institutionnels peuvent se replier sur le développement de projets, d'actions, de mesures (en faveur des économies d'énergie) dans un contexte strictement institutionnel et politique, qui exclut (quasiment) toute participation / concertation avec les citoyens. La légitimité de cette posture (pour les agents institutionnels mais aussi aux yeux des responsables politiques locaux qui « attendent des résultats ») consiste à prendre le pari qu'en « avançant de leur côté » (en tant qu'innovateurs ou précurseurs), ils créeront les conditions pour attirer l'attention des citoyens ordinaires et *in fine* modifier leurs raisonnements et leurs comportements, dans le sens escompté. Ces formes de travail sans autrui au sein d'une institution ou d'un segment institutionnel peuvent aussi s'accompagner d'un processus de délégation : l'institution (ou le segment institutionnel) confie alors à une autre organisation la mise en œuvre de son propre horizon d'attentes –qui s'en trouve dès lors profondément retraduit. C'est le cas lorsqu'une administration scolaire confie aux établissements eux-mêmes la tâche de lutter contre la ségrégation scolaire (ces derniers étant censés adopter des pratiques « éthiques » en matière de recrutement d'élèves) ou encore lorsqu'un Conseil Général confie à une association militante dans le domaine de

l'écologie le soin de diffuser des comportements éco-citoyens auprès des habitants du territoire.

Conclusion

Au cours de cet article, on a cherché à montrer l'intérêt d'un concept fondateur de la tradition sociologique pour étudier certaines des formes contemporaines de l'action publique. En appréhendant l'action publique à partir de diverses acceptions du concept d'institution, on peut ainsi chercher à concilier les apports de deux grandes approches de l'action publique lors de l'analyse de données empiriques recueillies dans divers champs d'intervention publique (école, travail social, développement durable) : d'une part, une approche que l'on peut qualifier de structuraliste et critique, attentive aux permanences et aux récurrences des idées, des modes de faire et des effets de l'action publique / étatique, et qui envisage les différentes instances publiques / étatiques avant tout comme des appareils de domination ; d'autre part, une approche que l'on pourrait qualifier d'individualiste et de pragmatique, attentive aux processus contingents à travers lesquels des acteurs (ré-)élaborent sans cesse l'action publique « au concret » -ses idées, ses rationalités, ses formes pratiques- ainsi que ses effets émergents -voulus et non-voulus- sur la réalité sociale.

L'approche présentée cherche à étudier les institutions publiques – en tant qu'instances productrices de certains types d'action publique - comme des entités sous tension (endogène et exogène), i.e. toujours affectées par des déséquilibres, des oscillations, des désordres, mais aussi toujours animées de processus d'auto-organisation in situ, contextuels ou sur la durée, alimentés par la confrontation de schèmes institués et d'occurrences environnementales.

Dès lors, on opère un déplacement des enjeux de l'analyse : il ne s'agit plus de savoir si on assiste au déclin (voire à la fin) des institutions publiques ou à la modernisation des formes de l'action publique, mais d'étudier leurs mouvements pluriels et leurs réorientations paradoxales. Cela est réalisé à travers un travail typologique qui prend pour objet aussi bien les « fondements » (symboliques, normatifs, pratiques...), que le caractère émergent, chaotique des formes de l'action publique : il s'agit alors de modéliser à la fois comment des schèmes institués ouvrent un champ des possibles à l'action publique ordinaire et à la fois par quels mécanismes l'action publique ordinaire, confrontée à un environnement désordonné, se redéfinit, en rétroagissant sur l'ordre symbolique des institutions publiques.

Denis Laforgue
Université de Savoie
Laboratoire L.L.S.

Bibliographie :

- Arendt Hannah, *Essai sur la Révolution*, Paris, Gallimard, 1967.
Astier Isabelle, *Les nouvelles règles du social*, Paris, PUF, 2007.
Atlan Henri, *Entre le cristal et la fumée*, Paris, Seuil, 1977.
Balandier Georges, *Le désordre*, Paris, Fayard, 1988.
Barnes Barry, *The Nature of Power*, Urbana et Chicago, University of Illinois Press, 1988.
Becker Howard, "Studying urban schools", in Burgess Robert G. (ed.), *Howard Becker on education*, Buckingham, Philadelphia, Open University Press, 1995.
Boltanski Luc, *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard, 2009.
Boudon Raymond, *Effets pervers et ordre social*, Paris, PUF, 1977.
Bourdieu Pierre, « Le mort saisit le vif », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 32-33, 1980, 3-14.

Bourdieu Pierre, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil, 2001.

Braudel Fernand, *Ecrits sur l'histoire*, Paris, Flammarion, 1969.

Chavanon Olivier, Joly Odile, Laforgue Denis, Raymond Roland, Tabois Stéphanie, « Le scénario Facteur 4 : les rhétoriques institutionnelles au regard des conduites ordinaires en matière de consommation d'énergie », *Développement durable et territoires*, vol. 2, n°1, 2011.

Demailly Lise, *Politiques de la relation*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 2008.

Descola Philippe, *Par delà nature et culture*, Paris, Gallimard, 2005.

Descombes Vincent, *Les institutions du sens*, Paris, Minuit, 1996.

Dubet François, *Le déclin de l'institution*, Paris, Seuil, 2002.

Dumont Louis, *Essai sur l'individualisme*, Paris, Seuil, 1983.

Fauconnet Paul et Mauss Marcel, « La sociologie : objet et méthode », in Mauss Marcel, *Œuvres (tome 3)*, Paris, Minuit, 1901.

Friedberg Erhard, « En lisant Hall et Taylor : néo-institutionnalisme et ordres locaux », *Revue Française de Science Politique*, 48 (3-4), 1998, 507-508.

Hall Peter et Taylor Rosemary, « La sociologie et les trois néo-institutionnalismes », *Revue Française de Science Politique*, 47 (3-4), 1997, 469-496.

Garfinkel Harold, *Recherches en ethnométhodologie*, Paris, PUF, 2007.

Goffman Erving, *Asiles*, Paris, Minuit, 1968.

Goodman Nelson, *Manières de faire des mondes*, Nîmes, Editions J. Chambon, 1992.

Gucher Catherine et Laforgue Denis, « L'accès aux sphères sociale et politique des retraités : quelles formes de participation et de représentation ? », *Retraite et Société*, 59, 2010, 9-37.

Gucher Catherine (dir.), Alvarez Stéphane, Cheauvaud Catherine, Gallet Marie-Ange, Laforgue Denis, Vial Benjamin, Warin Philippe, *Non-recours et non-adhésion : disjonction des notions de « qualité de vie » et de « qualité de l'aide à domicile »*, contrat de recherche pour le compte de la CNSA – DREES – MiRe, 2011.

Hauriou Maurice, « La théorie de l'institution et de la fondation », *Cahiers de la Nouvelle Journée*, 2, 1925, 2-45

Koselleck R., *Le futur passé*, Paris, EHESS, 1990.

Laforgue Denis, « Ce que la ségrégation scolaire doit à l'administration de l'Education Nationale », *Revue Française de Pédagogie*, 148, 2004

Laforgue Denis, *La ségrégation scolaire : l'Etat face à ses contradictions*, Paris, L'harmattan, 2005

Laforgue Denis, « Pour une sociologie des institutions publiques contemporaines : pluralité, hybridation et fragmentation du travail institutionnel », *Socio-logos*, 2009.

Laforgue Denis, « Des esprits d'Etat face à la ségrégation scolaire », *Actes de la Recherche en Sciences sociales*, 180 : 64-73, 2009.

Laforgue Denis, « Des institutions publiques à l'épreuve du développement durable : ou comment sauver la planète avec de vieilles recettes », dans Yves Bonny et Lise Demailly (dir.), *L'institution plurielle* (à paraître)

Lascoumes Pierre et Le Galès Patrick, *Sociologie de l'action publique*, Paris, Nathan, 2008.

Passeron Jean-Claude, *Le raisonnement sociologique*, Paris, Nathan, 1990.

Revel Jacques, « L'institution et le social », in Revel Jacques, *Parcours critique. Douze exercices d'histoire sociale*, Paris, Galaade, 2006.

Sahlins Marshall, *La découverte du vrai sauvage*, Paris, Gallimard, 2005.

Sloterdijk Peter, *La compétition des bonnes nouvelles*, Paris, Mille et une nuits, 2002.

Thévenot Laurent, « L'action qui convient », in Pharo Patrick et Quéré Louis (dir.), *Les formes de l'action. Raisons Pratiques n°1*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1990.

Weber Max, « Parenthèse théorique. Le refus religieux du monde, ses orientations, et ses degrés », *Enquête*, 7, 1992.

